

Apave Exploitation France
ST PRIEST FORMATION
7 et 9 Rue Alice Guy Blaché
69800 ST PRIEST

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e) M GOUSSET Thibault,
représentant légal du dispensateur de formation concourant au développement des
compétences Apave Exploitation France,
atteste que :

M KELES MURAT,

salarié(e) de l'entreprise LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL,
a suivi l'action de formation suivante :

THH003-1912 - Port et utilisation des EPI antichute sur site équipé

Nature de l'action de formation concourant au développement des compétences : action de formation

qui s'est déroulée le 22/06/2026
pour une durée totale de 7 heures

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à ST PRIEST
le 29 juin 2026

Cachet et signature du responsable du dispensateur de formation
M GOUSSET Thibault,
Directeur Formation



Apave Exploitation France
ST PRIEST FORMATION
7 et 9 Rue Alice Guy Blaché
69800 ST PRIEST

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e) M GOUSSET Thibault,
représentant légal du dispensateur de formation concourant au développement des
compétences Apave Exploitation France,
atteste que :

M MUDAEV ARTUR,

salarié(e) de l'entreprise LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL,
a suivi l'action de formation suivante :

THH003-1912 - Port et utilisation des EPI antichute sur site équipé

Nature de l'action de formation concourant au développement des compétences : action de formation

qui s'est déroulée le 22/06/2026
pour une durée totale de 7 heures

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à ST PRIEST
le 29 juin 2026

Cachet et signature du responsable du dispensateur de formation
M GOUSSET Thibault,
Directeur Formation

